



### Où s'informer ?

À la préfecture du Var  
 À la préfecture maritime  
 Auprès de votre maire

### Outils pédagogiques à votre disposition :

Site internet [www.ppitoulon.net](http://www.ppitoulon.net)  
 Kit pédagogique disponible pour les enseignants  
 Vidéos « à la découverte du nucléaire » (cinq chapitres) à consulter sur  
 Dailymotion (compte Marine-Mediterrannée).

Écoutez les sirènes d'alerte sur  
[www.ppitoulon.net](http://www.ppitoulon.net)



Document proposé  
 par la commission d'information  
 du port militaire de Toulon.

Février 2013



conception réalisation photos jean-marc mourand SCIED préfecture du Var - silhouettes Fotolia - février 2013



## Le risque nucléaire du port militaire de Toulon



## Consignes de comportement pour la population





■ Vous vivez dans le voisinage du port de Toulon où sont régulièrement stationnés et entretenus des navires à propulsion nucléaire.

La sécurité des habitants de Toulon et des communes riveraines constitue une priorité absolue pour les autorités civiles et militaires. Le but de cette plaquette est donc de vous informer et de vous indiquer le meilleur comportement à adopter dans l'hypothèse d'un incident ou d'un accident à caractère nucléaire susceptible d'avoir un impact à l'extérieur de la base navale.

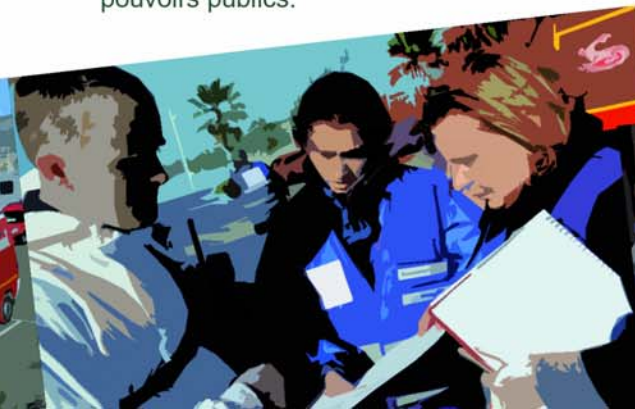
### Quels sont les risques pour la population ?

Dans la base navale, les chaufferies nucléaires embarquées sont à l'arrêt la majeure partie du temps. Les risques d'incident ou d'accident et leurs conséquences éventuelles sont donc particulièrement faibles. Néanmoins, comme toute activité industrielle, la mise en oeuvre d'installations nucléaires présente des risques d'incident ou d'accident qui, s'ils n'étaient pas maîtrisés, pourraient conduire à une dispersion d'éléments radioactifs dans l'environnement. Ces éléments seraient alors susceptibles de provoquer une contamination des sols, des eaux, de l'atmosphère, ainsi que celle des individus les ayant absorbés ou respirés.

La connaissance du risque nucléaire et l'invitation à respecter les consignes de sécurité associées ne doivent pas susciter une crainte infondée chez les toulonnais. La nature et le dimensionnement des installations mises en oeuvre sont tels que, en cas d'accident, le public serait exposé à un préjudice sanitaire mineur, comparé à ceux connus dans d'autres pays sur des réacteurs électronucléaires.

### Que se passe-t-il quand le risque devient réalité ?

L'alerte est donnée par les sirènes, secondée par les ensembles mobiles d'alerte (véhicules). L'alarme et les consignes à appliquer sont relayées par les médias tels que France Inter, France Bleu (102.9 MHz/FM) ainsi que la télévision. Les automates d'appels des communes confirment le danger.



### Conseils de comportement.

**Avant.** Informez-vous sur les risques pour bien les connaître. Écoutez le signal d'alerte sur [www.ppitoulon.net](http://www.ppitoulon.net). Il comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute et quarante et une secondes.

L'alerte sonore des populations est prolongée par des instructions radiophoniques jalonnant les étapes de la gestion de l'accident. Cette alerte consiste en l'activation des sirènes militaires et municipales, complétée par l'émission de messages diffusés dans les rues par une sonorisation ambulante.

#### Pendant l'alerte au signal sonore il faut :

- se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche,
- arrêter ventilation et climatisation,
- s'éloigner des portes et des fenêtres,
- écouter la radio pour s'informer.

#### Il ne faut pas :

- consommer spontanément les comprimés d'iode. Si cette mesure était décidée, le préfet l'ordonnerait de manière spécifique.
- chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés). Les scolaires sont mis en sécurité par les enseignants dans les écoles, ce qui évite d'exposer les enfants inutilement.
- téléphoner, cela encombrerait le réseau, il est nécessaire de le laisser libre pour les secours,
- ouvrir une fenêtre pour voir ce qui se passe à l'extérieur,
- sortir sans avoir reçu l'aval des pouvoirs publics (fin d'alerte, ordre d'évacuation).

### Après l'alerte.

Le signal de fin d'alerte correspond à une sonnerie monotone de 30 secondes. Suivez absolument les consignes données et attendez les nouvelles instructions des pouvoirs publics.